



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 61191

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les capacités d'accueil en service psychiatrique des hôpitaux publics. Si les études ne permettent pas de connaître avec précision le nombre de personnes souffrant de psychose, de dépression ou de névrose (les chiffres varient entre 5 et 15 % de dépressifs à un moment donné), les acteurs observent clairement depuis une dizaine d'années une augmentation des demandes et des besoins en santé mentale. Or, la France, qui compterait trois millions de personnes souffrant de troubles psychiques, manque de psychiatres dans les hôpitaux publics (sur 4 000 postes de psychiatrie hospitaliers, plus de 15 % sont vacants par manque de candidats). On observe en outre une très inégale répartition de spécialistes en psychiatrie sur le territoire et un déséquilibre significatif entre le secteur public et le secteur privé, pénalisant les personnes ne disposant que de faibles revenus. De ce fait, la prise en charge de la maladie mentale reste, selon plusieurs rapports publiés ces dernières années (notamment celui du Conseil économique et social de 1999), insuffisante et inadaptée. Aussi elle lui demande de bien vouloir, dans le cadre de son projet de refonte du dispositif de soins psychiatriques, lui préciser les intentions du Gouvernement sur le nécessaire rééquilibrage de l'offre de ces soins sur le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61191

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2933